

Affaire C-139/96

Commission des Communautés européennes contre République fédérale d'Allemagne

« Manquement d'État — Directives 93/48/CEE, 93/49/CEE et 93/61/CEE —
Non-transposition dans le délai prescrit »

Conclusions de l'avocat général M. D. Ruiz-Jarabo Colomer, présentées le 29 mai 1997	I - 4846
Arrêt de la Cour (sixième chambre) du 16 septembre 1997	I - 4849

Sommaire de l'arrêt

*États membres — Obligations — Exécution des directives — Manquement non contesté
(Traité CE, art. 169)*